Le Fonds mondial
De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
CCM-COTE D'IVOIRE

LE PRESIDENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF

Date : 17 décembre 2019
Lieu : Petite salle de réunion du CCM Côte d'Ivoire
Heure de début : 11 h 30 mn Heure de Fin :14 h 27 mn

OBJET
Compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif

Présents	Copie pour information
- Dr. AMETHIER Solange - Dr. BOGUIFO Charles - Dr. KAMARA Allatin MAM A. - Dr. OUATTARA Sanga M. - Mme YAPI Dorothée - Mme N'GUESSAN Pulchérie	▪ Membres du Bureau Exécutif ▪ Equipe Pays Fonds Mondial ▪ Membres du CCM Côte d'Ivoire
Excusés -	

Ordre du jour

1- Informations

2- Présentation des membres du Comité de Suivi Stratégique

3- Communication sur l'allocation octroyée à la Côte d'Ivoire par le Fonds Mondial pour le cycle 2021-2023

4- Sélection des PRs

5- Processus de renouvellement des délégués de la Côte d'Ivoire au CRC OCAL

6- Divers

1- Informations

Après les salutations d'usage et les mots de remerciements pour leur disponibilité, Dr. AMETHIER, présidente du CCM-CI a remercié les membres du bureau pour leur présence à cette rencontre.

Au titre des informations, les activités du CCM-CI exécutées de novembre à décembre 2019 ont été présentées :

Il s'agit des réunions statutaires qui ont pu se tenir, des différentes formations à l'endroit des membres du CCM-CI, du Comité de suivi stratégique et du Secrétariat Permanent et des appuis techniques. Les informations ont également rappelé toutes les invitations reçues par le CCM-CI, fait le bilan des échanges qui ont eu lieu et des recommandations qui en découlaient. Sur un total de 30 activités dont 9 issues du plan de travail de l'Instance, 26 ont été exécutées sur la période et 4 sont en cours.

Après la présentation de ces informations, quelques recommandations ont été faites :

- Classifier les informations par rubriques : Activités statutaires, activités de représentation.
- En cas d'absence du CCM à une activité/invitation, transmettre un courrier pour s'excuser

Recommandations

- Classifier les informations par rubriques : Activités statutaires, activités de représentation
- En cas d'absence du CCM à une activité/invitation, transmettre un courrier pour s'excuser

2- Présentation des membres du comité de suivi stratégique

Le Secrétaire permanent a rappelé les douze (12) membres du comité de suivi stratégique qui ont été retenus à l'issus du processus de renouvellement dudit comité.

Sa composition doit être approuvée par l'Assemblée Générale du CCM-CI.

Après la méthodologie pour sa présentation, le Secrétaire Permanent a abordé le cas des différentes demandes d'intégration au comité de suivi stratégique qui continuent de parvenir au Secrétariat Permanent.

Sur la question, le bureau a rappelé que conformément aux Termes de Références, le comité peut accueillir jusqu'à 20 membres ; de ce fait, les dossiers seront analysés au fur et à mesure de leur transmission.

Le Bureau a souligné que la procédure d'intégration au CSS restera la même pour tous les membres et il veillera à ce que la sélection soit conforme aux directives du bailleur.

Recommandation

Transmettre pour analyse les dossiers de candidature pour les demandes d'intégration au CSS au BE pour analyse.

3- Communication sur l'Allocation octroyée à la Côte d'Ivoire par le Fonds Mondial pour le cycle 2021 - 2023
Le Secrétaire Permanent a présenté le résumé de la lettre d'allocation transmise par le Fonds mondial. Il a rappelé que la répartition des montants est fonction de certains critères que sont : - La charge de la morbidité - Le niveau de revenu du pays - Le taux d'absorption des précédentes subventions - Le respect des engagements du co-financement (volonté de payer) Ainsi pour le cycle 2021-2023, une enveloppe globale de 231 483 474 Euros soit 151 843 205 155 FCFA a été octroyée à la Côte d'Ivoire. Le Fonds mondial propose la répartition suivante entre les différentes pathologies : ➢ Paludisme :132 001 467 Euros soit 86 587 286 289 FCFA ➢ Sida : 82 503 708 Euros soit 54 118 884 789 FCFA ➢ Tuberculose : 16 978 299 Euros soit 11.137.034.077 FCFA En comparaison au précédent cycle, le montant octroyé a connu une augmentation de 22%. Il a rappelé que le CCM doit se prononcer sur cette proposition de répartition de l'allocation entre les différents programmes selon les besoins prioritaires tout en intégrant les orientations du Fonds mondial qui prennent en compte une approche intégrée des trois maladies, des investissements en faveur des systèmes de santé résilients et pérennes. En règle générale, le Fonds mondial encourage le CCM à allouer une partie de ce montant au Renforcement du Système de Santé (RSS) soit: - En incluant des activités RSS dans une subvention maladie déjà existante ou à venir - Ou en créant une subvention spécifique RSS - Le CCM doit indiquer l'allocation totale RSS dans sa proposition de répartition. Et la Côte d'Ivoire peut aussi prétendre à un financement au-delà de la somme allouée. Après cette présentation, les membres du Bureau ont convenu de présenter l'allocation aux membres de l'Assemblée Générale au cours de la prochaine session pour recueillir ~~les~~ leurs avis.
Recommandation
Recueillir les avis des membres de l'Assemblée Générale sur l'allocation octroyée à la Côte d'Ivoire.
4- Sélection des PRs
Le secrétaire Permanent a également fait une présentation concernant ce point à l'ordre du jour.

Il a rappelé que 5 structures exécutent les 6 subventions actives actuellement. Il s'agit de trois (3) bénéficiaires principaux pour le volet public et deux (2) bénéficiaires principaux pour le volet communautaire à savoir respectivement :
Le PNLP, le PNLS et le PNLT puis Save The Children et Alliance Côte d'Ivoire qui elle exécute deux subventions (VIH et Tuberculose).
Au cours du processus de préparation des demandes de financement, il revient au CCM-CI de décider qui mettra en œuvre les prochaines subventions. Deux alternatives s'offrent à l'instance :

1- Reconduire les PRs existants sur la base de l'analyse de certains facteurs tels que les performances obtenues tout au long de la mise en œuvre des précédentes subventions, les relations observées avec le CCM-CI et le Fonds mondial, le taux d'absorption, etc…

2- Faire un appel à manifestation d'intérêt avec des critères bien définis. Cette deuxième option nécessite au moins trois mois pour la finalisation du processus (publication de la vacance de poste pendant au moins deux (2) semaines, accorder au moins un mois aux structures pour réunir la documentation et postuler, permettre à un comité de sélection de siéger, de faire un classement ; sur la base de ce classement, organiser des visites de site, faire un rapport au Fonds mondial qui à son tour le transmettra aux agents du Fonds local (LFA) qui organiseront une visite dans les structures et feront un retour au bailleur.

   Dans ce deuxième cas, les PRs ayant déjà exécuté les précédentes subventions peuvent être recrutés s'ils ont manifesté leur désir d'être toujours PRs ou de nouvelles structures peuvent être recrutées pour la mise en œuvre des subventions.

Avant la soumission de toute demande de financement, le CCM-CI doit transmettre la liste des bénéficiaires approuvée par l'Assemblée Générale du CCM-Côte d'Ivoire.

Après cette présentation faite par le Secrétaire Permanent, les membres du Bureau ont proposé que cette même présentation soit faite au cours de l'Assemblée Générale afin que les membres du CCM-CI se prononcent.
Le Bureau Exécutif a soutenu que de cette présentation se dégage une orientation en considérant le délai imparti pour la soumission de la première demande de financement prévue en mars et vu le retard engendré par le processus de renouvellement du Bureau Exécutif.

RECOMMANDATION

- Faire la présentation de la performance des PRs et du processus de renouvellement des PRs au cours de la prochaine AG

5- Processus de renouvellement des Délégués de la Côte d'Ivoire au CRC-OCAL

Le CRC-OCAL est un CCM régional qui couvre cinq (5) pays que sont le Nigeria, le Burkina Faso, le Togo, le Benin et la Côte d'Ivoire. Ce CCM régional bénéficie présentement d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet dénommé corridor Abidjan-Lagos dont la cible est les routiers, les Professionnels du sexe, les Usagers de drogues et les Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres Hommes (HSH).

Pour son renouvellement, il demande à tous les CCM des pays qui le composent de désigner au sein de ses membres quatre (4) représentants en qualité de délégués avec droit de vote provenant du secteur Public, du secteur privé, de la société civile (ONG, Organisations à base communautaire, Organisations religieuses, Associations de PVVIH, …) et la catégorie des populations clé.

Le CRC OCAL s'adjoint 5 membres au titre d'observateurs. Chaque pays désigne un observateur « Watchdog » notamment la presse et autres catégories de populations clé non représentées au sein de l'Assemblée Générale du CRC-OCAL et susceptibles de contribuer significativement au renforcement de l'action de veille, de la promotion du genre et des droits humains, etc…

La Directive 54 Alinéa 2 souligne qu'un ordre de renouvellement échelonné de manière à préserver la mémoire institutionnelle de l'Instance est nécessaire. Chaque pays doit au terme d'un mandat, remplacer trois des quatre membres qui le représentent au sein du CRC-OCAL.

Le bureau a demandé que les différents secteurs se réunissent pour désigner leurs représentants (un titulaire et un suppléant) au CRC OCAL. Les différents représentants seront présentés à l'AG pour adoption.

Recommandation

Faire la synthèse des critères de renouvellement des membres au CRC OCAL afin d'orienter les membres au cours de la prochaine AG.

4. Divers

Au titre des divers, la date de l'atelier bilan du secrétariat permanent prévu du 26 au 28 décembre 2019 a été rappelée.

Rédigé le : 20 décembre 2019 Nom : Mme N'GUESSAN Pulchérie

Validé le : 26 février 2020

Dr. AMETHIER Solange **Signature :**